

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

**DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DES IMMEUBLES SITUÉS AU 3451 ET
AU 3515, RUE MASSON**

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 26 mai 2025 à 18 h 30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur les demandes d'autorisation de démolir les bâtiments situés aux adresses suivantes :

**3451, rue Masson
3515, rue Masson**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition (l'une ou l'autre des demandes) doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (au plus tard le 19 mai 2025), faire connaître son opposition motivée par courriel à greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 9 mai 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante :

Affichage au bureau d'arrondissement en date du 9 mai 2025
et
Publication sur le site internet de l'arrondissement et sur Twitter en date du 9 mai 2025

Fait à Montréal, ce 9 mai 2025

Secrétaire d'arrondissement